



Hotel : Reprise du personnel par une société de nettoyage

Par **BARBEREY**, le **24/01/2015** à **16:00**

Bonjour,

Je suis la gérante d'un hôtel et j'ai 5 femmes de chambres sur l'hôtel (embauché en CDI), je souhaiterai basculer en société de nettoyage, quelles sont mes droits ???

Est ce que je dois avoir le consentement des salariés pour basculer ?

Est ce que les salariés peuvent se retourner contre moi s'ils rejettent cette alternative ???

Merci de votre retour.

F.

Par **moisse**, le **24/01/2015** à **18:34**

Bonsoir,

Vous voulez transformer une partie de votre activité, celle concernant les femmes de chambre, en société filiale ?

Rien ne vous en empêche, les contrats de travail vont suivre à l'identique auprès de la nouvelle identité juridique au titre de l'article L1224-1 du code du travail.

Le personnel ne peut s'y opposer.

Mais attention à la motivation, s'il s'agit de changer par exemple de convention collective,

mais que les fonctions ne changent pas, vous n'y parviendrez pas.